Communauté de Communes des Quatre Vallées
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 01 octobre 2018
19h00
Ferrières-en-Gâtinais
Salle René Larcheron

Venez partager votre vision du territoire et débattre sur les enjeux de demain !

quatre vallées
communauté de communes

Calendrier

Mai 2018

Diagnostic de territoire

Étape actuelle

Octobre 2018

Novembre 2018

Scénarios d'aménagement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Octobre 2019

Février 2019

Zonage
Règlement

Janvier 2020

Février 2020

Arrêt et phase administrative

Octobre 2020

Approbation

Novembre 2020

Communauté de Communes des Quatre Vallées
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mode d'emploi

quatre vallées
communauté de communes

Qu'est-ce que c'est ?

- La traduction d'un projet politique d'aménagement du territoire pour 10 à 15 ans.
- Une vision communautaire intégrant les 19 communes de la Communauté de Communes des Quatre Vallées
- Un document établissant les règles d'utilisation du droit des sols.
- Une définition des zones constructibles à venir.

A quoi ça sert ?

- Assurer le maintien du développement des communes.
- Faire des choix politiques éclairés en matière d'investissement.
- Préserver l'outil agricole.
- Protéger le paysage et les zones sensibles sur le plan environnemental.
- Encadrer les possibilités de constructions.

Qui élabore ?

La Communauté de Communes des Quatre Vallées en partenariat avec les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Pays Montargois en Gâtinais, SCOT du Montargois en Gâtinais, Chambre du Commerce et de l'Industrie etc…).
Pour ce faire, elle a mandaté un bureau d'études ECMO, basé sur Montargis, qui l'assiste dans cette démarche.

Où se renseigner ?

- Dans votre mairie et au siège de la Communauté de Communes : des documents de travail seront mis à votre disposition au fur et à mesure de leur réalisation.
- Par voie numérique : le site internet de la Communauté de Communes des Quatre Vallées : www.cc4v.fr.

Comment participer ?

Vous pouvez faire des remarques :
- Par écrit dans un cahier dit d'expression à l'accueil de votre mairie ou au siège de la communauté de communes.
- Par voie postale à l'adresse de votre mairie ou du siège de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.
- Par mail à l'adresse mail suivante : urbanisme.plui@cc4v.fr.
  Une réponse vous sera faite dès que les éléments de l'étude le permettront.